

Published on ADAGP (<https://test.adagp.fr>)

[Accueil](#) > Je suis sollicité pour signer un contrat de commande, que dois-je faire par rapport à l'Adagp ? Pouvez-vous gérer un contrat de commande ?

---

Si vous êtes sollicité par un organisme qui vous propose une commande d'œuvre, vous pouvez confier l'établissement du contrat à l'Adagp.

Vous pouvez également négocier en direct avec le commanditaire la rémunération pour la commande. Il est toutefois indispensable d'inclure dans le contrat une clause standard rappelant votre statut de membre de l'Adagp afin que nous puissions intervenir pour percevoir vos droits de reproduction/représentation pour l'œuvre en question.

---